

Communiqué de presse, 19 septembre 2025

LES ÉCONOMIES DE L'ÉTAT NE DOIVENT PAS PASSER PAR LES COMMUNES

L'UCV redoute une nouvelle fragilisation des finances des communes, en lien avec les mesures d'économie prévues par l'État de Vaud. L'UCV s'oppose à toute mesure cantonale qui pourrait impacter les finances communales, fragilisées par un endettement dix fois plus important que celui du Canton.

L'Union des Communes Vaudoises, principale organisation faitière des communes avec 278 membres, s'oppose à toute mesure cantonale qui pourrait avoir un impact direct ou indirect sur les finances communales.

Le déficit à hauteur de 369.2 millions aux comptes 2024 de l'État de Vaud, et particulièrement le non-respect du petit équilibre pour 94 millions, ont provoqué l'enclenchement du frein à l'endettement. Dès lors, l'État de Vaud doit prendre des mesures pour respecter son cadre légal financier. En prévision du débat budgétaire à venir, il est essentiel de tenir compte non seulement de la situation financière du Canton, mais aussi de celle des communes.

Un endettement 10 fois supérieur pour les communes

La dette cumulée des 300 communes vaudoises s'élevait à 6.75 milliards fin 2023, comparée à 700 millions pour le canton, alors que le revenu du canton est 1.66 fois celui des communes.

Pour comprendre la différence de niveau d'endettement actuel du canton et celui des communes, il s'agit de mettre trois éléments en évidence : la marge d'autofinancement – ce qui reste après que le revenu courant a couvert les dépenses courantes – les investissements et la dette.

Une marge d'autofinancement cantonale suffisante

La marge d'autofinancement de l'État de Vaud s'est élevée de 2014 à 2023 à un montant cumulé de 6.77 milliards. Cela a largement suffi pour couvrir les investissements nets de cette période (3.22 milliards). L'excédent a donc permis de diminuer la dette à 700 millions et d'augmenter les fonds propres.

La marge d'autofinancement de l'ensemble des communes vaudoises s'est élevée de 2014 à 2023 à un montant cumulé de 5.11 milliards, ce qui a été insuffisant pour couvrir les investissements nets de 5.89 milliards. Ainsi, sur une période de dix ans, les communes ont dû massivement recourir à l'emprunt.

Un rééquilibrage qui doit se déployer complètement

Les communes n'ont dès lors aucune marge de manœuvre financière. Elles font déjà face à des difficultés importantes pour continuer à assumer leurs charges et à réaliser les investissements strictement nécessaires. Elles n'ont pas le niveau de réserves du canton, qui présente notamment 1.25 milliard de préfinancements, moyens affectés (et non encore dépensés) à des projets futurs.

Alors que l'accord signé en 2022 n'a pas encore déployé tous les effets d'un rééquilibrage plus que nécessaire, c'est à l'unanimité que le comité de l'UCV s'oppose à toute mesure impactant négativement l'équilibre budgétaire de ses membres.

L'Union des Communes Vaudoises interviendra le cas échéant dans le débat budgétaire de l'automne pour défendre les intérêts des communes face au Canton.

Contacts et informations

Eloi Fellay, Directeur, eloi.fellay@ucv.ch, 021 557 81 32

Daniel Rossellat, Président du Groupe des Villes, 079 200 52 01

Christine Chevalley, Présidente du Groupe des Bourgs et villages, 079 216 97 01

Pour plus d'informations chiffrées sur la situation financière des communes et du Canton : www.ucv.ch

